

5.2. CONGRÈS 2024 - AUTORISATION

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'autoriser l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie pour le congrès de l'AGSICQ (Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec) au montant de 850 \$, plus taxes et de lui rembourser tous les frais afférents et l'inscription du directeur adjoint pour les journées du dimanche et du lundi au montant de 495 \$, plus taxes.